

CONSEIL COMMUNAL DU 18 JUILLET 2017

Le 18 juillet 2017 à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil communal de la commune déléguée d'Omonville la Rogue se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie.

PRÉSENTS : Pascal MONHUREL, Chantal LEBACHELEY, Patrick LEQUERTIER, Isabelle GUILLOU, Dominique HOCHET, Robert ROUCAN, Eric VOISIN, Benoit DUVAL, .

ABSENTS : Fernand ALEXANDRE, Eric GUILLOU, et Murielle SAILLARD, excusés

SECRETARE : Chantal LEBACHELEY

Projet de promenade en mer

Le Maire délégué fait un rappel du projet :

Messieurs Guillaume DANJOU et Wilfried BESSIN ont acheté le bateau amphibie de Tatihou afin de mettre en place des promenades en mer au départ d'Omonville la Rogue.

Le conseil communal les a rencontrés le lundi 17 juillet sur le port. Les deux associés ont présenté le projet. Ils souhaitent débuter les essais début août pour faire une période d'exploitation d'essai. Par la suite, des travaux sont envisagés sur le bateau pour le mettre en exploitation réelle à partir de mai 2018.

Le conseil communal souhaite que tous les acteurs du port soient associés aux essais de faisabilité, qui auront lieu fin juillet/début août, notamment l'ensemble du conseil communal, les associations des pêcheurs professionnels et des plaisanciers, l'association PNH et les restaurateurs.

Problématiques soulevées :

- le bateau ne peut pas rester en mer, il faut le remonter au minimum tous les soirs voire en mi-journée. Il pourrait stationner sur la place réservée au bus.
- Il y aura, pendant les manœuvres, un arrêt momentané de la circulation et de l'exploitation de la cale assuré par un chef de manœuvre. Les élus se posent encore la question des conséquences de la co-activité surtout pendant les week-ends.
- Le conseil communal demande qu'il n'y ait pas de manœuvres du bateau pendant l'heure du déjeuner 12H-13H30 afin de laisser libre l'accès aux restaurants du port.
- les élus se demandent à quel endroit se trouvera le « point de rassemblement » pour les usagers du bateau ? Pascal MONHUREL rappelle que le bateau peut embarquer 43 passagers. La question de leur sécurité sur le port se pose.
- enfin le conseil communal constate que l'activité du port ne cesse de croître et que les places de stationnement sont limitées. Les élus demandent au service de la commune nouvelle de travailler sur un projet de création de places de parking.

Canot de sauvetage

Pascal MONHUREL rappelle la délibération prise lors du conseil communal du 13 avril 2017 :

Les services fiscaux nous ont informés de leur intention de vendre le bâtiment car il est inutile à l'Etat. Ce bâtiment peut être acheté par la commune nouvelle.

Le conseil communal souhaite que la commune nouvelle achète ce local pour soutenir l'activité de l'école de voile. Il faudrait également réintégrer le bâtiment technique à la base nautique.

Les membres du conseil communal souhaitent la suppression de « la verrue » et également que le canot de sauvetage reste « dans son jus » avec tout son historique.

Suite à la demande de l'association 3 p'tits points pour l'utilisation du bâtiment hors saison de l'activité de l'école de voile, une réunion aura lieu entre la commune déléguée, l'association PNH, l'association 3 p'tits points et Monsieur Patrick CAUCHEBRAIS pour que tous exposent leurs souhaits.

Le Maire délégué explique avoir rencontré Madame Anne-Emmanuelle PALIS de la commune nouvelle qui est chargée de travailler sur les possibilités d'usage du canot de sauvetage. Pascal MONHUREL donne lecture de la synthèse reçue qui fait état de la réglementation en vigueur sur la zone notamment le PLU, la loi littoral et les risques d'inondation et de submersion. Concrètement, le bâtiment peut être utilisé pour y faire du stockage comme il est prévu actuellement. En aucun cas il ne peut servir de local de vente ou d'établissement recevant du public (ERP).

L'association PNH a renouvelé son souhait de garder ce local pour y faire son stockage. Mais il y a également une proposition de rachat par un privé.

Le conseil communal renouvelle son souhait

- de voir le bâtiment intégré aux équipements de la Base Nautique
- que la commune nouvelle se porte acquéreur du bâtiment
- de trouver une solution, si possible réglementairement, pour y intégrer un espace de vente
- de voir ce bâtiment gardé son historique
- de procéder à la démolition de « la verrue » à l'arrière du bâtiment.

Salle communale : révision du contrat, projet de limiteur de bruits

Suite à la location de la salle un lundi soir, il y a eu plusieurs plaintes des riverains car trop de bruits. De plus, apparemment il n'y avait que des jeunes de 15-16 ans et aucun adulte.

La question doit se poser quant à la location de la salle en semaine ? et l'installation d'un limiteur de bruit ?

Rappel de la délibération du 6 mai 2015 :

Le conseil propose que la location de la salle communale soit ouverte aux « hors commune » selon les règles suivantes :

- *Les Omonvillais seront prioritaires sur la location. C'est-à-dire qu'ils auront jusqu'au 31 janvier de l'année de location pour réserver la salle. A partir du 1^{er} février, les « hors commune » pourront la réserver uniquement pour l'année en cours. Une information sera faite aux Omonvillais sur le site internet et dans le bulletin communal.*
- *Les « hors commune » ne pourront pas la louer au mois d'août afin de limiter le bruit dans le village en période estivale.*
- *Un tarif spécial « hors commune » sera appliqué*

WEEK END (du vendredi au lundi matin)	TARIFS
<i>associations de la commune</i>	GRATUITE
<i>associations cantonales</i>	GRATUITE
<i>Omonvillais</i>	120 €
<i>Hors commune</i>	250 €

JOURNÉE SUR SEMAINE OU JOUR FÉRIE D'UNE JOURNÉE	TARIFS
<i>associations de la commune</i>	GRATUITE
<i>associations cantonales</i>	GRATUITE
<i>Omonvillais</i>	80 €
<i>entreprises cantonales</i>	80 €
<i>Hors commune</i>	160 €

VIN D'HONNEUR	TARIFS
<i>associations de la commune</i>	GRATUITE
<i>associations cantonales</i>	GRATUITE
<i>Omonvillais</i>	50 €
<i>Hors commune</i>	100 €

Le conseil communal après en avoir délibéré,

- décide de modifier le contrat de location de la salle communale et d'y ajouter la phrase suivante : « présence obligatoire et continue d'une personne majeure et responsable »
- décide d'ajouter la phrase suivante dans les tarifs : « journée sur semaine (du lundi au jeudi) jusqu'à minuit »
- demande à obtenir des tarifs sur l'installation d'un limiteur de bruits

Point sur les travaux

Patrick LEQUERTIER fait un point sur les travaux en cours sur la commune :

- éclairage public Route de la Hague : travaux finis. Une demande pour un réverbère supplémentaire a été faite à l'entreprise
- les plantations sont terminées. Il faut commander 40m³ de paillage.
- terrains de pétanque sont terminés
- Tables de pique-nique commandées par la commune nouvelle (prévoir l'achat de poubelles)
- terrain de volley : commande en cours
- Ganivelles : les employés communaux sont en train de les plantées
- petit pont : relancer la commune nouvelle
- parking Base Nautique : sentier piétons d'accès à la base : poser une main courante pour sécuriser les piétons.
- Mur de l'Etimbert : les travaux ne sont pas finis

Demande de vente de produits du terroir

Monsieur Olivier DIGNE, producteur, créateur, négociant de l'entreprise La Part des Anges souhaite proposer une activité de découverte, dégustation et vente de produits du terroir : cidre, calvados, apéritif normand, jus

de pomme, poiré, jus de poire...

Il aimerait installer son étal devant le camping le dimanche de 17H à 19H pendant la période estivale.

Le Maire délégué rappelle que le camion pizza est déjà installé au camping le dimanche.

Chantal Lebacheley rappelle également que l'épicerie vend des produits du terroir et que la commune a reçu une subvention à cette condition.

Pour cette raison, le conseil communal ne donne pas suite à cette demande pour le moment et attend de voir la fin de saison avec Monsieur Bonnemains, l'épicier, qui fera son bilan en octobre.

Travaux au stade de foot

Pascal MONHUREL et Patrick LEQUERTIER ont rencontré Monsieur VAUCHEL de l'ESPH le 7 juillet dernier. Ci-dessous le résultat de cet entretien

liste des travaux les plus urgents à faire.

- entretien des abords du stade et des bâtiments (par les employés communaux)
- engazonnement des zones de but (par les employés communaux)
- remplacement des buts et des filets du terrain principal (commande à faire)
- réparation de la toiture des vestiaires (faire une demande d'intervention auprès de la commune nouvelle qui a un couvreur dans ses équipes)
-

2eme urgence (à voir cet hiver)

- remplacement des appareils de chauffage
- mise en peinture de la main courante
- évacuation des buts du terrain annexe
- mise en peinture des vestiaires

Concernant l'occupation du terrain, 3 équipes évoluent sur le terrain : les seniors "C", les 15 ans "B" et les 18 ans. A partir du 11 août ces trois équipes feront leur préparation sur le stade.

Un ou deux stages (petites vacances) seront effectués sur les installations d'Omonville la Rogue.

Le conseil communal donne son accord sur la réalisation de ces travaux.

Pascal MONHUREL informe le conseil communal que suite aux désordres qui avaient été constatés par la commission (portes ouvertes, détritrus, saletés...), les problèmes ont été résolus. Une femme de ménage intervient régulièrement. Les vestiaires restent fermés et propres.

Tarifs du site touristique

Les tarifs 2018 seront votés lors du conseil municipal du 4 octobre. Il convient de proposer de nouveaux tarifs afin de les soumettre au vote.

Ce sujet est ajourné et sera traité dans une commission particulière début septembre.

Droit de préemption urbain

Pour information, la commune a reçu 3 déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain

- Parcelle B 494 sise 6 rue du Général Leclerc appartenant à Laurent Bonnet
- Parcelle A 784 sise 23 route de la Hague appartenant à Pierre LE BITOUZE
- Parcelles B13 et B445 sises 8 rue du Hâble appartenant à Joëlle MASSIEU

Le Maire délégué informe le conseil communal qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption urbain.

Remplacement de Caroline Druon

Le maire délégué informe le conseil communal que Caroline a demandé sa mutation à la mairie de Querqueville à partir du 1^{er} septembre 2017.

Une offre d'emploi est parue pour un 28h hebdomadaire à partir du 28 août.

Le conseil communal regrette que la commune nouvelle n'ait pas demandé l'avis de la commune déléguée avant de donner son accord sur la mutation. Il demande que Caroline soit remplacée **IMPERATIVEMENT au plus tard au 1^{er} septembre.**

Questions diverses

- ✓ Adressage : nous avons reçu l'accord de la famille Ricordeau pour nommer une rue « Roland RICORDEAU ». Le conseil demande à quelle date les nouvelles adresses seront effectives ?
- ✓ Lavabo cassé à la salle communale lors d'une location. Le conseil communal en demande le remboursement au locataire.
- ✓ Problèmes d'évacuation à la salle communale : une demande d'intervention sera faite pour le passage de l'hydrocureuse.
- ✓ Le maire délégué soulève à nouveau la problématique des containers enterrés qui restent pleins pendant les wend-end de 3-4 jours. Il y a une récurrence des plaintes des administrés. Le problème sera remonté à la commune nouvelle.
- ✓ Au niveau des viviers, il y a eu une réparation sur le tuyau d'évacuation sur le parking des remorques à bateaux mais les dalles n'ont pas été remises en place. Une DI sera envoyée à la commune nouvelle.
- ✓ Le conseil communal se demande où en est l'avancement du dossier concernant la construction de la véranda du Mar Bella. Pascal MONHUREL fera le point sur le dossier et relancera le procureur de la République.
- ✓ Le conseil municipal tient à souligner que Stéphane POIRIER a bien rempli ses fonctions dans le cadre du remplacement de Daniel GUILLOU et l'invite à s'inscrire sur la liste des agents de remplacement de la Commune Nouvelle.